

# Solidarité : dons aux associations aidant les personnes en difficulté



© 2021 Les Echos Publishing

Dans sa dernière étude sur la générosité des Français, l'Association Recherches & Solidarités nous apprend qu'en 2020, 1,938 million de foyers fiscaux ont déclaré à l'administration fiscale avoir consenti un don à une association venant en aide aux personnes en difficulté (fourniture gratuite de repas ou de soins médicaux notamment) ou aux victimes de violence domestique (accompagnement, relogement...). Le montant total de ces dons s'élevait ainsi à 606 M€ pour un don moyen de 313 €.

Entre 2019 et 2020, le nombre de ces donateurs a progressé de 7,8 %, le montant des dons de 37 % et le don moyen de 27 %. Cette progression, plus importante que celle des dons effectués auprès des autres associations, est en partie due, selon Recherches & Solidarités, à la visibilité donnée, en 2020, à la généreuse réduction d'impôt sur le revenu liée à ces dons.

En effet, les particuliers qui consentent des dons à des associations venant en aide aux personnes en difficulté ou aux victimes de violence domestique bénéficient d'une réduction d'impôt sur le revenu dont le taux est fixé à 75 % des montants versés (contre 66 % pour les dons aux autres associations).

Ce taux de 75 % est appliqué uniquement sur la fraction des dons qui ne dépasse pas un certain plafond. Or ce dernier fixé, en principe, à environ 550 € a été revalorisé à 1 000 € pour l'imposition des revenus de 2020 et 2021 afin d'encourager les Français à soutenir ces associations en cette période de crise sanitaire et économique due à l'épidémie de Covid-19. Une nouveauté qui a été largement relayée par les associations et qui a eu pour effet de donner un coup de projecteur sur cet avantage fiscal.

**À noter :** le projet de loi de finances pour 2022 prévoit de maintenir ce plafond à 1 000 € pour les dons consentis en 2022 et 2023.

[Recherches & Solidarités, « La générosité des français face au Covid », 26e édition, novembre 2021](#)

© 2021 Les Echos Publishing